

## MISE EN PLACE

## RETOURS D'EXPERIENCES

et

## PROPOSITIONS

Préambule	Page 2
Choix d'un Référent Jeune Arbitre	Page 4
Constitution d'un Comité de Pilotage	Page 5
Encadrement et Formation du Jeune Arbitre	Page 6
Outils pédagogiques	Page 9
Accès à la majorité	Page 12
Interférences entre résultats sportifs et formation	Page 14
Recrutement	Page 16
Calendrier de mise en place et moyens mis en œuvre	Page 17
Positionnement sur le référentiel des arbitres	Page 19
Conclusion	Page 21
Annexes : pièces jointes à compléter	Page 23
- Autorisation parentale et abandon du droit à l'image	Page 24
- Fiche Bilan Journée – Tuteur Arbitre	Page 25
- Fiche Bilan Journée – Jeune Arbitre	Page 26
- Charte du Jeune Arbitre	Page 28

## PREAMBULE

Le cadre général du dispositif Jeunes Arbitres définit une *fonction* au travers de quelques critères volontairement simples à mettre en place : être Jeune Arbitre, c'est participer à l'arbitrage et à l'organisation de compétitions, toujours sous le contrôle d'un Tuteur-Arbitre.

Pour être Jeune Arbitre, il faut :

- avoir une pratique de la compétition sur des régates de grade 5A au minimum,
- être âgé de 14 ans au minimum et de 18 ans au maximum,
- connaître les « règles du jeu » de la régate : les règles de la compétition à la voile sont définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- savoir :
  - o les appliquer pour un bon déroulement des compétitions,
  - o les faire respecter,
  - o se faire respecter,
  - o rappeler aux compétiteurs le respect des décisions des arbitres,
  - o ne pas se laisser influencer.

*Eduquer à la citoyenneté, sensibiliser une classe d'âge à la prise de responsabilités, favoriser l'insertion du jeune dans le milieu associatif, tels sont aussi quelques uns des thèmes directeurs qui président à la mise en place du dispositif « Jeunes Arbitres ».*

- Arbitrer pour mieux régater,
  - arbitrer pour valoriser ses propres résultats sportifs,
  - arbitrer enfin pour valoriser les règles sportives et les faire appliquer,
  - arbitrer peut-être encore par vocation implicite de « leader »,
- tels sont aussi quelques uns des critères qui doivent rester présents à votre réflexion.





# Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

Rien n'est préalablement fixé ou imposé sur une méthode de travail à retenir pour la mise en place du dispositif « Jeunes Arbitres ». Ce sont les retours d'expériences qui devront aider à constituer l'essentiel du projet d'une Ligue. Pour chacun des acteurs du dispositif, il conviendra donc de se les approprier chaque fois que ce sera possible, de les valoriser et d'en tirer les éléments nécessaires à sa poursuite et à sa pérennisation.

Dans tout ce qui suit, vous retrouverez donc des éléments issus pour la plupart des remontées d'expériences qui nous ont été transmises les unes par les Ligues, les autres par les Comités Départementaux, d'autres encore par quelques Clubs. Nous les avons rassemblées en les généralisant dans leur forme pour vous permettre d'en tirer le meilleur en vue de la pérennisation et du renforcement de votre propre dispositif.

La mutualisation de tous ces retours constitue l'un des aspects essentiels de la mission « Jeunes Arbitres » initiée par la Commission Centrale d'Arbitrage. *Il est donc important que ces retours nous soient régulièrement transmis par les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement de ces « Jeunes Arbitres ».* Cette transmission peut se faire ponctuellement si nécessaire. Elle peut aussi s'organiser de façon trimestrielle ou semestrielle : ces choix se faisant au gré de l'implication de chacun. Le caractère original d'un projet de Ligue lui appartient.

## CHOIX D'UN REFERENT JEUNE ARBITRE

L'expérience montre qu'il est très souvent nécessaire, dans un premier temps, de procéder à la désignation par le Président de la Ligue, ou par celui de la CRA, d'un référent « Jeunes Arbitres » de Ligue. Ce référent doit impérativement être Arbitre de la FFVoile et sera de préférence choisi parmi les membres de la CRA.

Il devra :

- disposer d'une solide connaissance des éléments qui constituent une équipe d'arbitrage sur une épreuve,
- être au fait des responsabilités qui sont celles d'un organisateur d'épreuve et/ou d'un responsable de Club,
- avoir une bonne connaissance de la vie de sa Ligue au travers notamment de son calendrier sportif, tous supports confondus,
- être conscient de l'importance de son implication personnelle au sein d'une population d'adolescents particulièrement sensible à des problématiques spécifiques qu'il n'aura pas pour mission de gérer.

Son travail ne sera jamais isolé : il devra collaborer étroitement avec son Président de Ligue, la commission sportive de sa Ligue, et son Président de CRA à qui il pourra proposer la constitution d'un Comité de Pilotage.



## CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Après le choix du référent « Jeunes Arbitres » de Ligue, la mise en place d'un Comité de Pilotage constitue la seconde étape du dispositif.

Il n'existe pas de modèle précis pour la constitution de ce Comité de Pilotage. Les remontées d'expériences dont nous disposons ont très souvent montré que les choix retenus vont vers l'option d'un petit groupe de travail représentatif de l'ensemble des personnes (toutes qualifications confondues) qu'un arbitre rencontre habituellement dans le club où il est envoyé pour arbitrer.

On pourra ainsi trouver au sein du *Comité de Pilotage* :

- Un Comité de Course national ou régional,
- Un Juge national ou régional, et/ou un Umpire,
- Un (ancien) responsable de Club organisateur d'épreuves,
- Un Joueur national ou régional,
- Un entraîneur de Ligue,
- Un ou deux parents de coureurs.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut parfaitement s'organiser d'autre manière, avec d'autres personnes pour l'étoffer, toutes *volontaires* bien évidemment.

Encore une fois, le choix de cette répartition est laissé à votre appréciation mais doit toujours représenter un éventail aussi large que possible, tel que celui rencontré par tout arbitre, y compris le « Jeune Arbitre », arrivant dans un club qu'il ne connaît pas forcément pour y arbitrer une épreuve. La pratique montrera qu'un nombre restreint (6 à 7 personnes) et impair de membres sera toujours préféré pour en assurer un meilleur fonctionnement.

Sur la méthode de travail à adopter et sur le contenu que le Comité de Pilotage devra s'appropriier, il n'existe pas davantage de nécessité prédéfinie. La mise en commun des réflexions de chacun permettra à terme de rédiger un document qui vous servira de base de travail et de référence pour le fonctionnement de votre propre dispositif mis en place sur votre Ligue, avec ses spécificités propres.

Sous la responsabilité de son référent « Jeunes Arbitres » et/ou du Président de sa CRA, le Comité de Pilotage pourra aussi avoir pour mission d'établir les règles de fonctionnement du dispositif propre à la ligue tout en se donnant les moyens de contrôler d'éventuelles dérives.

C'est ce même Comité de pilotage qui pourra aussi enregistrer les candidatures des Tuteurs Arbitres volontaires pour s'inscrire dans le dispositif, et qui les fera valider par sa CRA. Le document de référence (projet de Ligue) ainsi constitué pourra être soumis à la CRA en vue d'y être validé pour bonne fin.

Une autre piste pourrait être un groupe de travail constitué parmi les seuls membres de la CRA, cette dernière se substituant elle-même au Comité de Pilotage. Encore une fois, toute latitude est laissée à chaque Ligue pour s'organiser en interne comme elle le souhaite en fonction de ses spécificités propres et du projet à initier.

Au total, le Comité de Pilotage demeure le véritable maître d'œuvre de la mise en place d'un dispositif animé par le référent « Jeunes Arbitres » de sa Ligue. C'est ce comité qui aménagera régulièrement le dispositif régional et qui veillera avec lui à la remontée des retours d'expériences vers la CCA.



## ENCADREMENT ET FORMATION DU JEUNE ARBITRE

S'agissant d'un engagement formalisé « à minima » sur des épreuves de niveau 5A, l'encadrement du jeune arbitre pourra être assuré par :

- des arbitres régionaux,
- des arbitres nationaux,
- des arbitres nationaux stagiaires,

ayant chacun qualité de Tuteur-Arbitre et faisant par ailleurs acte de *volontariat* pour ce type d'encadrement : ils seront validés dans cette fonction par la Commission Régionale d'Arbitrage de leur Ligue d'appartenance (voir ci-dessus).



Sur les épreuves, le Tuteur-Arbitre serait au choix de sa CRA :

- un des arbitres nommés par la CRA sur l'épreuve (CC, JU), volontaire pour encadrer le Jeune Arbitre,
- le « superviseur » associé à l'épreuve par la CRA : dans certaines Ligues, le « superviseur » est généralement un CCN nommé par la CRA pour coordonner les actions des uns et des autres sur une même épreuve.

Au plan de l'encadrement et de la formation, rappelons que les choses ne sont pas figées. Une journée d'arbitrage pourra s'appuyer sur des interventions aussi variées que possible, réparties sur un ensemble de postes liés à l'équipe d'arbitrage en place : Le Jeune Arbitre peut être membre du jury ou membre du comité de course.

1°) Lorsque le Jeune Arbitre est membre du jury, il fait partie d'une équipe d'arbitres (un ou plusieurs jeunes arbitres, et un ou plusieurs arbitres qualifiés).



# Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

Le jury a pour rôle de juger des litiges concernant le respect des règles (Règles de Course à la Voile, Règles d'Introduction à la Régate, etc ...). Le juge est tenu de rendre des décisions afin d'assurer l'équité de la compétition.

Sur l'eau :

Il suit la régata à bord d'un bateau à moteur ( *piloté par un adulte*).

Il a pour rôle

- d'observer le déroulement des courses,
- de noter les infractions aux règles et de pénaliser immédiatement si les IC le permettent (exemple : actions de propulsion interdites (RCV42)),
- ou noter les informations utiles pour réclamer ou témoigner à terre,

A terre en tant que secrétaire du jury : il reçoit les réclamations et gère les affichages du jury.

A terre en tant que membre du jury, il participe aux instructions des réclamations :

- examen de la recevabilité,
- établissement des faits,
- rendu de la décision,
- rédaction du verso du formulaire de réclamation et du compte rendu de décision.

A terre enfin, il peut aussi être associé au jury comme simple « observateur » : le vécu de cette situation d'observateur n'est pas toujours motivant et devra être clairement expliqué au jeune Arbitre lorsque les nécessités de l'instruction le lui imposent.

2°) Lorsque le Jeune Arbitre est membre du comité de course, il fait partie d'une équipe de personnes (un ou plusieurs jeunes arbitres et un ou plusieurs arbitres). Le comité de course a pour rôle de diriger les régates. Il décide de l'implantation et de l'orientation de la ligne de départ, de la mise en place du parcours, du déroulement des procédures de départ et d'arrivée, du classement des concurrents à chaque course, de la validation et de la publication des résultats.

Le Jeune Arbitre, membre à part entière du comité de course, peut occuper des rôles variés dont on observera qu'ils sont ou non bien assumés suivant l'intéressement que le tuteur aura su impulser :

- mouilleur : à bord d'un bateau et sur l'indication du comité de course il doit pouvoir mouiller les marques de parcours ou les déplacer en fonction de l'orientation du vent, pour établir le parcours.
- commissaire aux bouées : à bord d'un bateau « viseur ou pointeur », mouillé à proximité des marques, il doit pouvoir noter le passage des concurrents aux marques du parcours et rendre compte si nécessaire des infractions constatées au président du comité de course.
- assesseur du comité de course : à bord du bateau du comité de course, il doit connaître la pavillonnage et préparer l'envoi des pavillons pour les procédures de départ. Il peut viser la ligne de départ et indiquer les infractions. Il peut aussi tenir le chronomètre pour suivre le déroulement des procédures et le contrôle des temps limites. Il peut établir des relevés de vent et en informer le président du comité de course. Il peut également noter les ordres d'arrivée à chaque course (secrétariat sur l'eau).

Au total, il conviendra de ne pas attendre d'un tel dispositif qu'il vienne suppléer des vacances de poste à quelque niveau que ce soit. Le Jeune Arbitre s'y est engagé pour en tirer ce qui lui a été annoncé comme fondamental : « **arbitrer pour mieux régater** ». Présent physiquement et successivement à tous les postes d'une équipe d'arbitrage, il devra à tout moment être reconnu dans une fonction spécifique reposant sur des échanges mutuels au cours desquels chacun a à donner comme à recevoir.

De la richesse de ces échanges entre chacun des membres d'une équipe d'arbitrage et le Jeune Arbitre dépendra bien souvent la poursuite de l'engagement réciproque de chacun des acteurs concernés.



## Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

Un autre volet de la formation des Jeunes Arbitres porte sur les rapports entre les acteurs FFVoile et UNSS porteurs chacun en ce qui les concerne des dispositifs régionaux relatifs aux Jeunes Arbitres pour les premiers et aux Jeunes Officiels pour les seconds. Si une équivalence de fonction a pu se mettre en place depuis plusieurs années à l'initiative du Président de la FFVoile, au moins pour les Jeunes Officiels de niveau reconnus

« Académique », il reste que des accords de terrain ont pu se mettre en place ici ou là, de façon *conventionnelle* ou non, portant exclusivement sur des échanges de contenus et d'accompagnement de formation *hors compétition*.

Complémentaires les uns des autres, ces échanges sont importants car ils scellent sur le terrain de la formation et de façon pérenne des rapports eux aussi totalement bâtis sur des échanges et des retours d'expérience qu'il est important de faire connaître et de mutualiser. Au travers d'accords de formation pris régionalement, ces situations constitueront sans doute le *complément* d'une convention nationale attendue.



## OUTILS PEDAGOGIQUES

Il est fondamental de *ne pas réinventer de nouveaux outils de formation* qui existent déjà en nombre suffisant et qui sont souvent bien mieux adaptés aux situations spécifiques de chaque Ligue concernée. Ils seront donc utilisés, éventuellement en les aménageant dans leur forme et leur terminologie pour la formation du JA.

Il s'agit :

- du livret de formation de l'arbitre tel que déjà mis en place par la CCA,



- des fiches de poste des différents intervenants sur une épreuve, et des fiches de poste des commissaires de régate (disponibles en ligne sur le site FFVoile à la rubrique « Arbitrage » et « Aide aux organisateurs »),
- des fiches d'évaluation et de leurs corrigés,
- du mémento du Jeune Arbitre, réactualisé aussi, qui contient déjà un minimum d'informations fondamentales.



Considérant comme acquises les bases essentielles de la régate du fait de sa participation régulière à des épreuves de grade 5A il conviendrait de :

- prévoir en début de cursus une évaluation des connaissances « à minima » du candidat Jeune Arbitre par exemple *sous forme d'un entretien* : cette évaluation pourra éventuellement servir de base de travail au Tuteur-Arbitre et l'aider à orienter ses choix dans ce qu'il proposera ensuite ;
  - privilégier une présence sur le terrain de jeu des régates plutôt qu'une formation harmonisée, initiale et fondamentale qui aurait valeur théorique, sans pour autant exclure cette dernière lorsqu'elle sera la résultante d'un souhait concerté ;
  - privilégier aussi un passage sur l'eau pour y apprendre à observer et à partager les décisions des différents intervenants (CC, JU, Mouilleur) ;
  - se déterminer sur une présence effective et un exercice de sa fonction sur des épreuves de niveau Ligue (5A) ;
  - suffisamment étaler la formation dans le temps et pouvoir la débiter à tout moment dans le créneau d'âge 14-18 ans, tout en respectant les critères de participation sportive établis ci-dessous (ne pas oublier les contraintes prioritaires du cursus scolaire) ;
  - conclure par des « évaluations » adaptées de façon spécifique (voir plus loin : passage à la majorité), toujours construites à partir de critères d'évaluation classiquement utilisés pour la validation des arbitres ou par l'utilisation de Fiches Bilan Tuteur et de Fiches Bilan Journée pour le Jeune Arbitre ;
  - étaler la formation sur une première période d'âge comprise entre 14 et 17 ans, couvrant l'apprentissage dans la fonction avec *passage obligé* sur 3 supports (Dériveurs-Catamarans, Habitables, Planches à Voile) et dans les différentes fonctions (CC, JU, Mouilleur) : sur trois années cela correspond à un minimum de 3 épreuves par an, soit 9 au total ;
  - valider les acquis sur une seconde période d'âge comprise entre 17 et 18 ans avec passage quasi obligé sur 3 épreuves en situation (2 CC et 1 JU ou 2 JU et 1 CC suivant centre d'intérêt et propositions du Tuteur-Arbitre) ;
  - confirmer le Jeune Arbitre sur cette période dite « probatoire » d'un an avant toute titularisation, avec mises en situation sur des épreuves gradées 5
- à déterminer entre la CRA, le Jeune Arbitre et son Tuteur-Arbitre. Pendant cette période, le candidat conserve son statut de Jeune Arbitre ;
- finaliser la formation par un statut d'Arbitre Régional *stagiaire* après validation des fondamentaux habituellement requis pour cette fonction, dont deux modules obligés : un module de Responsabilité et un autre de Sécurité,
  - veiller à ne pas laisser se « professionnaliser » la fonction de Jeune Arbitre au détriment de l'engagement sportif initial du candidat. *Cet engagement est ludique et orienté vers cette notion fondamentale à toujours préserver : « Arbitrer pour mieux régater ».*

Au-delà, un certain nombre de *mesures d'accompagnement* sera mis en place :

- **Dotation vestimentaire**
  - T-shirt remis à la 1<sup>ère</sup> journée,
  - Veste remise dès la 2<sup>ème</sup> journée,
- **Dotation matérielle (exemples)**
  - Indicateur de Cap,
  - Règles de Course,
  - Carnet waterproof,
  - Etc...
- **Communication interne**
  - Vidéoclip,
  - Accès au site Internet de la FFVoile,

sont autant d'éléments visant à maintenir une reconnaissance du Jeune Arbitre dans sa fonction et dans son engagement. Si la CCA a pris pour principe d'associer des dotations aux participations des Jeunes Arbitres pour un certain nombre d'épreuves, les Ligues et leurs CRA pourront aussi les compléter en fonction de leurs moyens respectifs.



La qualité d'Arbitre Régional pourra être acquise à l'issue de cette période « probatoire » au cours de laquelle les fonctions du Jeune Arbitre resteraient encadrées par le Tuteur-Arbitre. A terme, c'est-à-dire à l'âge de 18 ans révolus, et après validation des deux modules précités, le Jeune Arbitre acquiert une qualification officielle d'Arbitre Régional *stagiaire* qui sera formellement confirmée par la CRA dont il relève.

Tout autre cursus, validé en Région suivant ses spécificités, pourra être adapté au dispositif régional mis en place par le Comité de pilotage et la CRA concernés. Dans tous les cas, les contenus retenus seront transmis au référent national en vue de leur mutualisation nationale.

## ACCES A LA MAJORITE

Dans le cadre de la finalisation individuelle du dispositif Jeunes Arbitres (passage à la majorité civile de chacun d'eux) et d'une validation possible dans la qualification d'*Arbitre Régional Stagiaire*, on peut envisager en fin de cursus de leur soumettre un questionnaire d'environ 15 questions auxquelles ils devront répondre avec succès selon des critères que nous aurons à réfléchir ensemble pour la sélection de ces questions.

Partant du principe que nous avons toujours retenu de ne pas réinventer des outils nouveaux et de leur préférer les outils déjà connus dans le cadre de formations harmonisées, les thèmes choisis sont tirés des contenus du livret de certification AMV. Un total de *quinze* questions pourront y être sélectionnées parmi celles proposées sur chacun des modules suivants : SECURITE et RESPONSABILITE, deux modules que la pratique courante du Jeune Arbitre n'aura pas nécessairement abordés dans le cadre de sa fonction.

### **SECURITE : UCC1 Sécuriser le contexte de la pratique**

a) Appliquer le dispositif de surveillance et d'intervention de la structure  
Appliquer les procédures d'organisation du plan d'eau, les procédures adaptées de communication. Vérifier le matériel de sécurité utilisé pour la séance à venir.

### **RESPONSABILITE : UCC2 Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants**

a) Sensibiliser les pratiquants aux risques spécifiques de la navigation à venir (environnement, matériel, humain)

Justifier le choix d'une zone de navigation et en présenter les difficultés. Expliquer les précautions d'utilisation spécifiques au support utilisé. Informer sur les risques traumatiques liés à la pratique en plein air.

### **SECURITE : UCC1 Sécuriser le contexte de la pratique**

b) Réagir et/ou intervenir de façon adaptée en cas d'incident ou d'accident  
Prioriser les actions à réaliser. Eviter le sur accident, réduire les délais d'intervention des secours, en cohérence avec les spécificités du support arbitré et du dispositif de sécurité de la structure organisatrice.

### **RESPONSABILITE : UCC2 Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants**

b) Inciter les pratiquants à adopter des conduites collectives évitant d'aggraver une situation difficile vécue par le groupe

Définir des procédures de communication à distance entre pratiquants. Evaluer le temps et la distance séparant des autres pratiquants. Identifier un pratiquant en difficulté.

### **SECURITE : UCC1 Sécuriser le contexte de la pratique**

c) Prendre en compte la situation du jour pour adapter son dispositif et sa zone de pratique ou bâtir son plan de navigation

Prendre connaissance des informations météo recueillies dans la structure organisatrice. Evaluer la difficulté posée par les conditions du jour (hauteur d'eau ; courant, vent, état de la mer...). Prévoir l'organisation du départ, de la navigation et du retour à terre par rapport à ces conditions ; respecter les consignes du Responsable Technique Qualifié en la matière (leader sécurité prévu sur l'épreuve).

### **RESPONSABILITE : UCC2 Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants**

c) Responsabiliser les commissaires de course dans la préparation de leur matériel et de leur équipement personnel de navigation et de protection



## Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

Vérifier l'adaptation du matériel fourni par l'organisateur (support et tenue de navigation), l'ajuster, le régler ou l'adapter avant et en cours d'épreuve et de navigation. Sensibiliser à l'importance de son propre équipement.

### **UCC1 Sécuriser le contexte de la pratique**

d) En étroite collaboration avec le leader sécurité de l'épreuve, s'assurer de la maîtrise des manœuvres et interventions pour préserver les coureurs, leur matériel, celui du dispositif mer de l'épreuve et les commissaires de course.

Organiser la manutention du matériel, sa préparation et son aménagement. S'assurer d'une bonne utilisation des moyens dont il dispose pour remorquer, aborder les supports, redresser un bateau chaviré, récupérer un coureur. Se décentrer de la conduite au moteur.

### **UCC2 Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants**

d) Mettre en place des situations permettant aux commissaires de course et aux coureurs d'expérimenter des comportements adaptés aux situations inhabituelles de navigation

Expérimenter des zones d'abri et de regroupement, des procédures d'attente et d'intervention de sécurité entre coureurs et commissaires de course.

*Vous pourrez disposer ainsi d'un lot de questions extraites par exemple de celles contenues dans les formations régionales harmonisées dont quelques-unes pourront aléatoirement être soumises au Jeune Arbitre dans un module « Sécurité – Responsabilité » de fin de cursus aux fins de validation par les dispositifs spécifiques de formation propre à chaque Ligue et par leurs CRA pour mise en situation d'Arbitre Régional Stagiaire.*

Dans certaines Ligues, et en fin de cursus, le choix a été fait d'une intégration des Jeunes Arbitres au dispositif classique de *formation régionale harmonisée*. Ces derniers s'y sont très bien prêtés et dans la pratique, rien ne s'y oppose. Retenons que ces choix de validation restent de la responsabilité des CRA et que le système retenu, quel qu'il soit, devra toujours nous être communiqué au titre de vos retours d'expérience et à des fins de valorisation et de mutualisation.



## INTERFERENCES ENTRE RESULTATS SPORTIFS ET FORMATION

Ayant déjà une pratique de la compétition sur des régates de grade 5A minimum, le choix pour l'intervention du Jeune Arbitre s'orientera sur des épreuves :

- de grade 5 voire 5A et au dessus,
- non sélectives aux championnats de France afin de lui permettre de continuer à naviguer sur son propre programme sportif,
- couvrant trois supports (Planche à Voile, Dériveurs-Catamarans, Habitables).

De façon à ne pas engager :

- les résultats sportifs personnels du Jeune Arbitre,
- sa préparation à des échéances scolaires,



les épreuves choisies comme support d'intervention peuvent aussi, par exemple, se limiter aux épreuves d'automne (et/ou d'été là où elles ont lieu en été).

N'ayant pas la possibilité de courir lui-même les dites épreuves, le Jeune Arbitre pourra exceptionnellement être reclassé sur son support et *une seule fois dans la saison*. Ce recours sera tout à fait exceptionnel :

- soit sur une place de « 1<sup>er</sup> » sur son support habituel,
- soit sur son meilleur score obtenu sur l'ensemble des épreuves courues par lui (cette seconde solution aurait peut-être valeur de motivation à s'engager dans le cursus),



## Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

- soit (dans le cas d'épreuves courues sur deux jours et avec un 1<sup>er</sup> jour consacré à l'arbitrage) sur un RDG accordé en fonction des résultats obtenus sur les courses effectivement courues le 2<sup>ème</sup> jour.

Hors épreuves sélectives aux Championnats, le Jeune Arbitre bénéficierait donc de fait d'une bonification obtenue sur les épreuves de sa Ligue ou de son CDV qu'il n'aurait pas pu courir pour cause de

*formation (d'arbitrage). On gardera toutefois présente à l'esprit cette volonté de ne pas s'engager dans le choix d'un processus qui conduirait à des gestions difficiles de RDG. Les solutions les plus simples demeurent souvent les plus efficaces et les moins contraignantes.*

Ces interférences ne sont pas sans incidences : il ne faut pas perdre de vue qu'au travers des moyens matériels mis en œuvre (voir détails plus loin) dans la cadre de cette formation, la qualité d'une dotation et les taux de bonification constituent de fait un véritable « levier » de décision dans la volonté que le Jeune Arbitre pourra ou non afficher pour faire aboutir sa propre formation.

En effet, si la compétition demeure aussi un moyen de reconnaissance valorisant pour le Jeune Arbitre au travers des résultats qu'il obtient, l'arbitrage peut aussi devenir pour lui un moyen de compenser un manque de résultats sportifs en le valorisant sur une autre fonction que celle de coureur, la fonction d'arbitre. Il y a là un juste milieu à trouver qu'il conviendra de ne pas négliger, au risque de dévier des objectifs que chacun se serait donné dans la mise en place du dispositif.

Le Tuteur Arbitre devra donc être particulièrement vigilant dans l'analyse qu'il fera des réelles motivations d'un jeune à vouloir devenir Jeune Arbitre :

- y a-t-il une réelle volonté d'améliorer des résultats sportifs ?
- y a-t-il une recherche compensatrice de résultats moyens, voire médiocres ?
- y a-t-il seulement un réel désir d'acquérir une qualification ?

Ce sont ici autant de questions qu'il conviendra de ne pas éluder.

## LE RECRUTEMENT

Le volontariat demeure la règle sur laquelle s'appuie le dispositif. Il peut s'envisager par

- volontariat spontané du Jeune Arbitre qui se fait connaître comme tel,
- volontariat suggéré à la suite d'interventions réalisées à l'initiative :
  - de l'entraîneur (arbitrer pour mieux régater),
  - du corps arbitral présent au moment d'une compétition,
  - tout autre interlocuteur *identifié* et impliqué de près ou de loin dans le dispositif.

Une sensibilisation par voie de communication dans les collèges, les lycées, les clubs, et auprès des entraîneurs lors des compétitions peut aussi constituer une source intéressante de recrutement. La Ligue pourra se sensibiliser et se prêter à cet accueil.

Le Jeune Arbitre peut encore être :

- issu d'une sensibilisation par une communication présente sur différents sites d'information (foires aux Associations, Accueils dans les DDJS, etc...)
- issu d'un engagement résultant d'une valorisation par bonification aux équipes de Ligue disposant d'un jeune arbitre, liée à une éventuelle prescription de l'Autorité Nationale avec un classement par équipes dans le cadre du CFM. Cette idée, si elle était retenue, supposerait la réinstauration d'un classement des Ligues sur le CFM.

Les mesures de recrutement adoptées pourront être aussi variées que possible et s'appuyer aussi sur les actions promotionnelles soutenues et/ou initiées par la FFVoile :

- Ici on prendra pour support les Journées du Jeune Régatier : elle seront arbitrées par les Jeunes Arbitres qui y auront été préparés par les clubs et les CDV dans le cadre d'une action ludique de découverte,
- Là on prendra comme support les épreuves de critérium départementaux sur lesquelles seront affectés des « Commissaires de Course » entrant dans le cadre des critères de recrutement des jeunes Arbitres et ne pouvant plus courir sur ces critères en raison de leurs participations répétées sur des épreuves de Ligue : ce sont ces mêmes commissaires aux résultats qui seront « validés » dans la fonction de Jeune Arbitre, par exemple, au jour de la finale départementale,
- ici encore, on saisira l'occasion d'un empêchement à courir un certain jour de régates pour tel ou tel coureur de niveau Ligue pour valoriser sa participation à une équipe d'arbitrage d'une épreuve de grade 5A.

Il existe bien d'autres exemples d'initiatives toutes autant valables les unes que les autres : l'essentiel demeurera toujours d'en assurer le retour d'expérience.

## CALENDRIER DE MISE EN PLACE - MOYENS MIS EN OEUVRE

Pour une mise en place initiale, un calendrier de mise en place pourrait être le suivant :

- Travail en Comité de Pilotage sur la Ligue,
- Transmission en CRA et validation,
- Retour en CA de Ligue,
- Présentation en AG de Ligue,
- Désignation des Tuteurs-Arbitres dans les CRA,
- Mise en place du dispositif et de son suivi.

Moyens mis en œuvre :

- Moyens humains : C'est le Tuteur-Arbitre bénévole qui en constitue le support essentiel.
- Moyens financiers :
  - Un budget communication a été dégagé au niveau national pour la réalisation de tee-shirts et blousons destinés aux Clubs et structures affiliées engagées dans le dispositif.
  - *Un budget secrétariat et formation dans le cadre des pôles formation peut aussi être dégagé sur une Ligue qui en a les moyens en vue d'assurer une formation spécifique des Tuteurs-Arbitres sur une journée par exemple.*
  - Les pistes de recherche de moyens d'accompagnement sont nombreuses. Elles touchent les Régions, les Conseils Généraux, les municipalités, les collectivités territoriales et consulaires qui chacun à leurs niveaux peuvent intervenir suivant leurs missions respectives et leurs spécificités.
  - Un budget déplacements serait également à prévoir au niveau de la Ligue si les moyens s'en dégagent,
  - Le problème de la responsabilité devra être examiné en ce qui concerne les déplacements du Jeune Arbitre avec un adulte référent et l'accord parental portant sur le tutorat d'une part et l'abandon du droit à l'image d'autre part. En termes de responsabilité, la solution la plus simple réside souvent dans l'assimilation de la fonction de Jeune Arbitre à celle de coureur sur une compétition régulièrement déclarée (utilisation de documents communs).
- Moyens matériels :
  - Dès le début du cursus de formation,
    - remise d'un complément au livret de formation arbitres avec un *support ludique* de cours créé à cet effet,
    - remise d'un vestimentaire spécifique ciblé « Jeune Arbitre » destiné à le valoriser sur le plan d'eau lorsqu'il est en fonction,
  - Tout au long du cursus ou en fin de celui-ci (année probatoire), remise d'une valise de dotation comprenant un matériel de base d'arbitrage : cette valise est remise au moment de la validation de la formation et on peut imaginer qu'une participation du club d'origine du Jeune Arbitre y soit associée.



Au-delà des moyens matériels, le côté humain de la disponibilité du Tuteur Arbitre ne devra pas être ignoré.

SIGNAUX DE COURSE	10 SIGNAUX DE COURSE
<p><b>L'INFORMATION À TERRE OU SUR L'EAU</b></p> <p><b>INFORMATION DES CONCURRENTS - PAVILION L</b>   Quand le pavillon L est envoyé à terre, une information est communiquée aux concurrents, elle est affichée sur le tableau d'affichage. Indiquer le emplacement du tableau d'affichage ; quand il est envoyé sur l'eau, il signifie « venez à portée de voix ou suivez ce bateau »</p> <p><b>RETARD - APERÇU</b>   Si le comité de course ne peut pas donner le départ des courses à l'heure prévue dans le programme, il envoie un aperçu avec deux signaux sonores pour prévenir les concurrents de ce retard. Lorsqu'il est prêt à donner le départ, il affiche l'aperçu avec un signal sonore. Ce signal peut être fait à terre ou sur l'eau.</p> <p><b>RETARD - APERÇU SUR A</b>   Si le comité de course ne peut pas donner le départ des courses à l'heure prévue dans le programme, il envoie un aperçu sur A avec deux signaux sonores pour signaler que les courses dont le départ n'a pas été donné retardées. Ces signaux indiquent qu'il n'y aura plus de courses au jour. Ce signal peut être fait à terre ou sur l'eau. Attention, quand il a été envoyé, il est trop tard.</p> <p><b>INFORMATION SUR L'EAU</b></p> <p><b>RETARD ET RETOUR - APERÇU SUR H</b>   Si le comité de course ne peut pas donner le départ des courses à l'heure prévue dans le programme, il envoie un aperçu sur H avec deux signaux sonores pour signaler que les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées. Il fera des courses à terre.</p> <p><b>ANNULATION - PAVILION N</b>   Une fois le départ donné, le comité de course peut annuler les courses et demander aux concurrents de rentrer à terre. Il envoie alors le pavillon N avec 3 signaux sonores pour prévenir les concurrents. Les concurrents doivent rentrer sur la zone de départ. Lorsque le comité est prêt à donner un nouveau départ, il affiche le pavillon N avec un signal sonore, et le signal d'avertissement sera fait 1 minute après.</p>	<p><b>ANNULATION - PAVILION N SUR H</b>   Une fois le départ donné, le comité de course peut annuler les courses et demander aux concurrents de rentrer à terre. Il envoie alors le pavillon N sur H avec 3 signaux sonores pour prévenir les concurrents. Les concurrents doivent rentrer à terre et attendre les instructions du comité de course.</p> <p><b>ANNULATION - PAVILION N SUR A</b>   Si le comité de course envoie les pavillons N sur A avec 3 signaux sonores, il informe les concurrents qu'il annule les courses et qu'il n'y aura pas d'autres départs dans la journée. Attention, quand ils ont été envoyés, il est trop tard pour changer d'avis...</p> <p><b>LES DEPARTS</b>  <b>ligne de départ</b> : Le signal de départ est donné par le comité de course (un pavillon orange sur le bateau du comité de course, un signal sonore de départ (forme et couleur à préciser...))</p> <p><b>SIGNAL D'AVERTISSEMENT - PAVILION DE LA CLASSE</b>   Envoyé 15 minutes avant le départ avec un signal sonore.</p> <p><b>SIGNAL PRÉPARATOIRE RECOMMANDÉ - PAVILION P</b>   Envoyé 4 minutes avant le départ avec un signal sonore. Affiché 1 minute avant le départ avec un signal sonore long.</p> <p><b>PAVILION DE CLASSE</b>   Affiché avec un signal sonore, c'est le départ.</p> <p><b>RAPPEL INDIVIDUEL (RCY 29.1) - PAVILION X</b>   Si un ou plusieurs bateaux, identifiés, partent avant le signal de départ, le pavillon X sera envoyé, avec un signal sonore. Il sera affiché dès que ces bateaux seront revenus du côté pré-départ mais pas plus de 4 minutes après son signal de départ.</p> <p><b>RAPPEL GÉNÉRAL (RCY 29.2) - 1ER SUBSTITUT</b>   Si des bateaux non identifiés partent avant le signal de départ, le comité de course signalera un rappel général, avec l'envoi du 1er substitut et deux signaux sonores. Les concurrents doivent revenir pour prendre un nouveau départ. Lorsque le comité est prêt à donner un nouveau départ, il affiche le 1er substitut avec un signal sonore et le signal d'avertissement sera fait une minute après.</p>

*Les connaissances de base sont rappelées, dans un langage compréhensible...*





## POSITIONNEMENT SUR LE REFERENCIEL DES ARBITRES

Être Jeune Arbitre, c'est répondre à une **fonction** dans un Club affilié FFVoile. Reconnaître cette fonction est une nécessité.

Aujourd'hui, la présentation du fichier Excel de base de données qui est fournie à chaque Référent Jeune Arbitre de Ligue et à chaque CRA a été modifiée en permettant pour chaque Jeune Arbitre ou Jeune Officiel identifié un accès direct aux informations le concernant lorsqu'il est affecté à une épreuve.

C'est la raison pour laquelle nous avons volontairement supprimé dans cette base de données tout l'historique des interventions des Jeunes Arbitres :

- ✚ Un clic gauche sur le nom du Jeune Arbitre ouvre maintenant un lien hypertexte vers sa fiche régata personnelle, avec au bas à droite de cette fiche un autre accès direct possible à sa fiche coureur,
- ✚ De la même façon, un clic gauche sur le n° de licence ouvre sa fiche coureur,
- ✚ Les fiches « Bilan Jeune Arbitre » et « Bilan Tuteur » sont (théoriquement) conservées par le référent Jeune Arbitre de la Ligue,
- ✚ Il en est de même pour les indispensables autorisations parentales,
- ✚ Les Jeunes Arbitres et les Jeunes Officiels licenciés FFVoile **doivent** être enregistrés dans la base de données des Arbitres de la Ligue avec la qualification (**fonction**) **ACJ « Jeune Arbitre »**,

Exemple :

Pour ajouter une qualification régionale : choisir ci-dessous la qualification à attribuer,

### Filtre des qualifications régionales

ACJ - Jeune Arbitre

- A ce titre ils pourront donc être positionnés comme tels par leur CRA et donc en amont d'une épreuve de Grade 5A, B ou C à la demande d'un Organisateur, d'un Club ou du Tuteur Arbitre,
- Les Jeunes Arbitres n'ayant pas eux-mêmes accès au référenciel de positionnement des vœux des arbitres, c'est le Président de la CRA qui les valide dans la fonction sollicitée pour l'épreuve choisie à réception de la demande faite par le référent Jeune Arbitre de Ligue ou le Président du Club d'appartenance.
- Remplissant une fonction, c'est au Président du Club que revient le soin de demander l'inscription du Jeunes Arbitre sur le référenciel.
- Le lien suivant fournit aux clubs toutes les indications nécessaires pour positionner un Jeune Arbitre sur une épreuve :

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/aide\\_designations\\_clubs.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/aide_designations_clubs.pdf)

En agissant ainsi, la Commission Centrale d'Arbitrage et toutes les instances fédérales liées aux positionnements des arbitres disposent maintenant d'un outil d'information permanent permettant de suivre de façon précise toute l'activité de nos Jeunes Arbitres au travers de leur propre calendrier d'arbitrage et aussi au travers de leur propre engagement sportif dont les résultats sont également accessibles.



# Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

Ainsi, CCA, CRA, Tuteurs Arbitres, Club d'accueil et Club Organisateur ont à tout moment l'accès :

- ✚ au suivi sportif du coureur,
- ✚ à son suivi d'arbitrage.

Ces éléments sont importants à connaître : ils viennent en accompagnement des documents de bilan que Tuteurs Arbitres et Jeunes Arbitres se seront échangés à l'occasions de leurs affectations respectives

d'arbitrage. Ce suivi est important à renseigner dans les bases de données du référentiel fédéral car il constitue aussi pour le Jeune Arbitre une reconnaissance et une valorisation évidente de sa fonction.

L'exemple suivant (ici : fiche coureur de Cédric, Jeune Arbitre de Lorraine) permet aussi de constater qu'un Ctrl+clic sur l'intitulé de l'épreuve ouvre sur la page des résultats de celle-ci et donc sur le type de support et le nombre de coureurs arbitrés :

#### Qualifications

type	qualification	du	au
Arbitrage	Jeune Arbitre	15/03/2011	

#### Calendrier d'arbitrage

date(s)	intitulé	organisateur	plan d'eau	Grade	bateaux	Fonction	Prise en Charge
			2012				
22 - 27/07	<a href="#">Chpt de France de Voile Minimes Flotte Collective</a>	ILE DE FRANCE	Moisson Lavacourt	3	FCDD, FCDS	AJ	déplacement total + hébergement
			2011				
26/06/2011	<a href="#">regate CAP 250</a>	SN CAP 250	Base de Loisirs de BASSE-HAM ( Moselle )	5B	420, 470, CARA, EUR, IND, LAR, LAS, LAS4, OPTI	AJ	null

Dans l'exemple ci-dessus, les liens hypertexte ont été volontairement maintenus actifs permettant ainsi (par Ctrl+clic sur l'intitulé de l'épreuve) le suivi instantané de l'activité de régatier du Jeune Arbitre.

## CONCLUSION

Loin de constituer une fin en soi, ce document vise avant toute chose à constituer *une base de réflexions* qui n'a pas pour prétention d'avoir abordé tous les sujets. Nous nous serons essentiellement attachés à constituer une série de propositions issues des retours d'expériences déjà vécues sur certaines Ligues.

Synthèse de tous ces retours, l'ensemble de ces propositions doit préserver la spécificité d'un projet de Ligue qui peut être original mais qui sera préalablement à sa mise en place, validé par sa Commission Régionale d'Arbitrage.

L'idée générale qui devra toujours présider à la mise en place du dispositif « Jeunes Arbitre » reste liée à cette notion d'« **arbitrer pour mieux régater** », elle-même construite sur un double volontariat, celui du « Tuteur Arbitre » d'une part et celui du « Jeune Arbitre » d'autre part. *L'un et l'autre devront cohabiter durablement et s'assurer aussi d'une façon d'intervenir qui respectera les spécificités et l'originalité du projet de Ligue dans une dimension dont l'approche préservera son caractère ludique.*

Dans sa mise en place, on insistera sur quatre points fondamentaux du dispositif :

- + Arbitrer ne doit pas constituer une fin en soi,
- + L'objectif du Jeune Arbitre n'est donc pas nécessairement de devenir Arbitre,
- + Partager le vécu d'une équipe d'arbitrage, s'assurer des échanges qui y sont toujours présents doivent à tout moment constituer la source d'apprentissages mutualisés visant à l'appréciation des choix de chacun dans sa qualification et/ou dans sa fonction,
- + **Remonter vos expériences originales doit être la règle qui s'impose à tous et à tout dispositif.**  
Notre mission fédérale consistera ensuite :
  - o à formaliser vos retours,
  - o à les valoriser *et surtout à les mutualiser* pour que chaque partenaire puisse en tirer l'essentiel avec la possibilité toujours présente de l'adapter à son propre projet de Ligue.

Dans ce cadre aussi, notre vigilance sera particulièrement attentive aux trois priorités suivantes que nous avons voulues essentielles :

- Les études personnelles (cursus scolaire) du « Jeunes Arbitre » *doivent rester* sa première priorité,
- *Son programme sportif personnel*, concerté entre ses parents, son entraîneur et lui-même *doit constituer sa seconde priorité.*
- L'arbitrage enfin n'interviendra dans tout cela qu'après que les deux premières priorités aient été appréciées comme il convient.

Plutôt qu'un nombre important de jeunes engagés sur un projet séduisant, un bon dispositif « Jeunes Arbitres » se reconnaîtra davantage dans une Ligue aux résultats sportifs des jeunes qui s'y seront inscrits, preuve s'il en est qu'ils auront su tirer l'essentiel des échanges qui leur auront été proposés et qu'ils auront pu aussi en faire profiter le corps arbitral qui les aura accompagnés.

Le suivi régulier de tout ce dispositif, l'analyse détaillée des moyens humains et matériels qui s'en sont dégagés sur l'ensemble du territoire et des Ligues impliquées dans leur propre projet, le recul nécessairement pris en rapport avec toutes les difficultés qui ont pu être vécues et partagées sur le terrain, les unes liées à la

nature même des actions mises en place, les autres trop souvent dépendantes d'une communication ou de retours jugés insuffisants, le nombre beaucoup plus important des réussites objectivées très souvent au travers des résultats sportifs des Jeunes Arbitres volontairement impliqués dans cette formation qualifiante à son terme, nous permettent d'établir un constat simple portant sur quatre éléments :

- ✚ La pierre angulaire du dispositif repose quasi complètement sur **le** référent Jeunes Arbitres de Ligue. Sa mission est importante et c'est lui qui est le véritable porteur du projet, qui en est l'animateur au milieu de l'équipe qu'il a constituée autour de lui,
- ✚ Les projets de Ligue doivent être régulièrement revisités et réactivés par *la mission CCA Jeunes Arbitres qui devra se les faire communiquer*, et s'attacher à les mutualiser et à les dynamiser par une présence régulière portant sur tous ses aspects (formation, arbitrages, accompagnement, promotion des actions, etc...),
- ✚ Les actions nationales ciblées sur des épreuves importantes constituent un moyen exemplaire de sensibilisation, de mobilisation et de relance du dispositif sur l'ensemble des Ligues, et pas seulement celles directement impliquées,
- ✚ Les difficultés rencontrées que nous avons toujours tenu à positiver ont permis de dégager la nécessité de mettre en place une « Charte du Jeune Arbitre ». Piste de travail pour 2013, ce document co-signé par les parents, le Jeune Arbitre et son tuteur responsabilisera chacun des acteurs de ce dispositif.



Mise en place d'un dispositif, version 13 06 2014

## ANNEXES : PIECES JOINTES A COMPLETER

Les pièces jointes suivantes sont des supports d'accompagnement des dispositifs mis en place par les Ligues, leurs CRA et leurs Comités de Pilotage.

- ✚ **L'autorisation parentale et abandon de droit à l'image** : C'est le 1<sup>er</sup> document à fournir, qui constitue la pièce essentielle et indispensable que doit produire tout Jeune Arbitre. Sa validité peut être variable et couvrir selon le cas :
  - la durée d'une compétition pour un tutorat ponctuel,
  - une année civile pour une formation suivie dans le temps et dans le cadre d'un projet de Ligue.Elle doit indiquer très clairement à qui est confiée l'autorité parentale et comporter également l'acceptation explicite du tuteur désigné par les parents ou la personne détenant l'autorité parentale au moment de la signature du document.  
Les mentions manuscrites doivent être respectées.
  
- ✚ **La fiche Bilan Tuteur Arbitre** : C'est le document que devra compléter le Tuteur Arbitre à l'issue de chaque compétition au cours de laquelle un Jeune Arbitre lui aura été confié. Ce document sera transmis au référent Jeune Arbitre de la Ligue et conservé par lui.  
Si nécessaire, cette fiche sera ensuite communiquée aux éventuels Tuteurs Arbitres susceptibles de recevoir le Jeune Arbitre sur une nouvelle compétition. Ce document assure un relai indispensable au bon suivi du dispositif individuel.
  
- ✚ **La fiche Bilan Jeune Arbitre** : c'est un document que doit compléter le Jeune Arbitre à l'issue de chaque compétition au cours de laquelle il aura officié. Il ne lui sera pas demandé de « littérature » dans le rédactionnel mais bien plus la transmission d'un « ressenti » exprimé avec ses mots à lui, de la façon la plus simple qui soit.  
A chaque poste occupé au cours d'une compétition correspond une action à propos de laquelle le Jeune Arbitre exprimera son vécu et ses attentes.  
Dans la façon dont il sera complété, ce document pourra être réduit à sa plus simple expression, façon aussi de voir l'implication personnelle du Jeune Arbitre.





# Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

## Mission CCA Jeunes Arbitres



**NOM, Prénom du tuteur légal :**

**Adresse :**

**Code Postal – VILLE :**

**Tel. : GSM**

**FIXE**

**E-mail :**

## AUTORISATION PARENTALE – DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, M \_\_\_\_\_ autorise mon fils (ma fille) \_\_\_\_\_, né(e) le  
Licencié(e) FFVoile sous le n° \_\_\_\_\_ à intégrer le dispositif « Jeunes Arbitres » de la FFVoile à compter du  
201 \_\_\_\_\_ en qualité de Jeune Arbitre FFVoile.

Pendant la durée de cette formation, M \_\_\_\_\_, aura qualité de Tuteur Arbitre dûment mandaté par la FFVoile.

Durant tous les temps d'arbitrage des épreuves sur lesquelles il interviendra, j'accepte que mon fils (ma fille) soit placé(e) sous la responsabilité du Tuteur Arbitre nommé ci-dessus.

Par ailleurs, j'atteste par la présente abandonner à la FFVoile tout droit à l'image tant au plan des photos que des vidéos qui seraient réalisées par l'Autorité Nationale pour les besoins de l'épreuve.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

**Signature du Parent** suivie de la mention manuscrite : « *Bon pour autorisation et attestation* »

**Signature du Tuteur Arbitre** suivi de la mention manuscrite : « *Bon pour acceptation d'autorité* »

### Admissibilité :

(i) Tout mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute l'épreuve.

(ii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze mineurs.



**FICHE BILAN JOURNEE – TUTEUR ARBITRE**

Document à transmettre au Référent Jeune Arbitre de la Ligue

**NOM, Prénom** du Jeune Arbitre :

**NOM, Prénom** du Tuteur Arbitre :

**EPREUVE SUIVIE :**

Date :

**Club Organisateur**

Séries arbitrées

---

**Bilan Global**

**Organisation de la Journée**

**Bilan des actions**

**Adaptation de la prochaine journée**



# Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

## FICHE BILAN JOURNEE – JEUNE ARBITRE (Actions 1 et 2)

Document à transmettre au Référent Jeune Arbitre de la Ligue

**NOM, Prénom** du Jeune Arbitre :

**NOM, Prénom** du Tuteur Arbitre :

**EPREUVE SUIVIE :**

Date :

**Club Organisateur :**

Séries arbitrées

---

### Action 1 – Poste occupé :

J'ai fait

J'ai appris

Je connaissais déjà

J'ai aimé

Je n'ai pas aimé

---

### Action 2 – Poste occupé :

J'ai fait

J'ai appris

Je connaissais déjà

J'ai aimé

Je n'ai pas aimé



# Dispositif Jeunes Arbitres

Commission Centrale d'Arbitrage

## FICHE BILAN JOURNEE – JEUNE ARBITRE (Actions 3 et 4)

Document à transmettre au Référent Jeune Arbitre de la Ligue

NOM, Prénom du Jeune Arbitre :

NOM, Prénom du Tuteur Arbitre :

EPREUVE SUIVIE :

Date :

Club Organisateur :

Séries arbitrées :

---

### Action 3 – Poste occupé :

J'ai fait

J'ai appris

Je connaissais déjà

J'ai aimé

Je n'ai pas aimé

---

### Action 4 – Poste occupé :

J'ai fait

J'ai appris

Je connaissais déjà

J'ai aimé

Je n'ai pas aimé



## CHARTRE du « Jeune Arbitre » - Ligue ..... – édition 2014

### 1 – Accès à la fonction de Jeune Arbitre et objectif de l'accompagnement :

Le Jeune Arbitre a une licence FFVoile valide,  
Il est un compétiteur en activité, âgé de 14 à 18 ans dans l'année.  
Il continue de régater tout au long de son engagement dans le dispositif Jeune Arbitre.  
L'objectif de son engagement est : **Arbitrer pour mieux Régater.**

### 2 – Format d'accompagnement du Jeune Arbitre et engagement :

La Charte du Jeune Arbitre est signée pour la durée de l'action du Jeune Arbitre qui s'inscrit dans le dispositif national et qui est identifié comme tel. Le Comité de Pilotage Jeune Arbitre de sa Ligue est l'interlocuteur entre le Jeune Arbitre, les arbitres-tuteurs et les Clubs organisateurs de régates.

Le Jeune Arbitre peut collaborer à l'arbitrage sur plusieurs régates par an (*trois régates peuvent constituer un bon objectif*), prioritairement sur des compétitions de grade 5. Il peut arbitrer sur des compétitions de grade supérieur après accord de la CCA.

A l'issue de chaque régate, le Jeune Arbitre rédige un compte rendu d'activités, de même que chaque tuteur-arbitre sur l'épreuve. Les comptes rendus sont communiqués au référent Jeune Arbitre de la Ligue.

La variété des régates est souhaitable :

- Des compétitions sur des plans d'eau différents, avec des Clubs organisateurs différents.
- Des compétitions accueillant des supports différents : *Dériveurs, Catamarans, habitables, Planches à Voile, Voile Radio Commandée...*
- Si possible, des compétitions avec des formats de course différents : *Courses en flotte, courses par équipes, voile radiocommandée, Match Race, ...*

### 3 - Contenu de l'accompagnement et fonctions d'arbitrage :

Le Jeune Arbitre pourra participer activement à toutes les fonctions de l'arbitrage telles que présentées dans le Mémento du Jeune Arbitre : Comité de course, sur le bateau départ, sur le bateau arrivée, instructions de course, affichages, pointeur, viseur, Mouilleur de parcours avec mise en place, modifications des parcours. Juge, membre observateur du jury ou assesseur jury, Suivi des affichages. Jaugeur : conformités des voiliers, actions avec le Comité de Course.

Le contenu l'accompagnement du Jeune Arbitre est lié aux missions de l'arbitrage dans les buts de :

- Découvrir les règles et les exigences arbitrales.
- Participer activement au déroulement de la régate.
- Contribuer aux prises de décision des arbitres.
- Prendre conscience de l'impartialité nécessaire à l'arbitrage.

La confidentialité des décisions fait partie des valeurs que le Jeune Arbitre s'engage à respecter.

### 4 – Aides et outils d'accompagnement :

Le Jeune Arbitre sera doté progressivement :

- du Mémento du jeune arbitre (FFVoile/CCA), remis à son entrée dans le dispositif,
- du Livret de formation arbitre, qui établit l'historique de ses actions,





- des documents de fiches de poste des différents intervenants sur une épreuve,
- de documents sur les missions des commissaires de régates.
- de tous les documents utilisés par les arbitres ou les coureurs (clef arbitre, etc.)
- de dotations matérielles au fur et à mesure des régates :
- de vêtements et de signalétiques propres aux Jeunes Arbitres,
- des accessoires et des outils pour arbitrer fournis par la FFVoile et/ou par sa Ligue, son CDV, son Club.

## 5 - Evolution de l'accompagnement dans le dispositif Jeune Arbitre

Le Jeune Arbitre qui a participé à des actions de Jeune Arbitre dans sa Ligue pourra se voir proposer des actions nationales organisées par la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage. Cette participation pourra être conditionnée à des dispositions régionales spécifiques.

A partir de l'âge de 18 ans, et s'il le désire, le Jeune Arbitre pourra devenir lui-même Arbitre Régional Stagiaire aux conditions particulières suivantes :

- Sa formation régionale pourra être allégée et adaptée en fonction de ses acquis de Jeune Arbitre
- Il devra satisfaire à l'évaluation de formation d'arbitre régional,
- Il devra montrer une bonne connaissance des modules Responsabilité et Sécurité

## 6 - Engagement du JEUNE ARBITRE

NOM

Prénom

Licence n°

*Date de naissance :*

Je m'engage à respecter la CHARTE du JEUNE ARBITRE,

Je confirme poursuivre mon engagement sportif de compétiteur,

Je déclare remplir ma fonction en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui régissent les compétitions, dans un esprit de sportivité.

*Date :*

**Signatures :**

*Le Jeune Arbitre*

*Son tuteur Légal*

*Son Tuteur Arbitre*

**Copie transmise**

*Au Président de la CRA*

*Au Président du Club d'affiliation*